

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**ARRONDISSEMENT
DE LYON**

**CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 08 octobre 2026

Date de publication : 15 octobre 2026

**Date de convocation du Conseil Municipal : 01
octobre 2026**

**Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35**

Président : Monsieur Jules GUILLEMOT

Secrétaire élu : Monsieur Maxens DOUY

Membres présents à la séance :

Jules GUILLEMOT, Patricia DEROO, Salah DAHMANE,
Fabienne CHAVASSIEUX, Bernard GUEDON, Catherine
GUILLARD, Roland CRIMIER, Céline POURPOINT,
Philippe DUBOST, Jennifer THIERY, Hélène EZNACK,
Christine CHANCEL, Michel MONNET, Lucienne
DAUTREY, Danielle AZEFOUNI, Denis EXBRAYAT,
Miloud TOUAOUZA, Brigitte DAVID, Maxens DOUY,
Nicole CARTIGNY, Daniel ZORITA, Marie-Pierre
PALANDRE, Philippe JEDRYKA, Jacky BÉJEAN,
Frédéric RAGON, Olivier PONT, Arnaud JOLLY, Nicolas
PAUZIE, Thierry MONNET, Annick CARROUÉ, Fabien
BAGNON, Agnès MARION, Antonin GRECO

Membres absents excusés à la séance :

Stéphane REYMOND

Pouvoirs :

Stéphane REYMOND à Nicole CARTIGNY,

Membres absents à la séance :

Waren FEUTRY

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

**DÉCISION MODIFICATIVE N°2 /
2026 - BUDGET PRINCIPAL VILLE**

Délibération : 10-2026-100

Transmis en préfecture le : 14/10/2026

RAPPORTEUR : Monsieur Jules GUILLEMOT

La présente délibération vise à ajuster les crédits votés au budget 2026.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Ajustement du virement à la section d'investissement (chapitre 023) : -150k€
- Ajustement des dotations aux amortissements des immobilisations (chapitre 042) : +105k€
- Ajustement des subventions d'équilibre versées au budgets annexes (chapitre 65) :
 - Résidence autonomie Les Oliviers +60k€ (ajustement des crédits relatifs au paiement de la taxe foncière suite à l'acquisition du bâtiment en 2025)
 - Espace culturel La Mouche -5k€ (ajustement des dotations aux amortissements des subventions)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Ajustement des dotations et participations non-prévues (chapitre 74) : +10k€ suite à la perception de certificats d'économie d'énergie (CEE) pour la rénovation des chaudières GS Mouton et maternelle Bergier

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- Ajustement des subventions d'équilibre versées au budgets annexes (chapitre 204) :
 - CCAS +50€ (inscription des crédits pour l'acquisition de parts sociales suite à l'adhésion du CCAS au Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale de la Fédération Hospitalière de France)
 - Espace culturel La Mouche +5k€ (ajustement des opérations patrimoniales pour transfert des études)
- Ajustement des crédits pour immobilisations en cours (chapitre 23) : +19k€ pour équilibrer la présente décision modificative

RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Ajustement du virement à la section d'investissement (chapitre 021) : -150k€
- Ajustement des dotations aux amortissements des immobilisations (chapitre 040) : +105k€
- Ajustement des subventions d'investissement perçues suite aux notifications ou non-prévues (chapitre 13 et opérations) :
 - Métropole / Plantation d'arbres +111k€
 - CAF / Rénovation énergétique Pom Cerises -44k€
 - Fédération française de football / Projecteurs LED stade foot Beauregard +5k€
 - Fonds vert / Rénovation énergétique GS Mouton -89k€
 - Région / Vidéoprotection +81k€
 - Métropole / Logements d'urgence +5k€

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°12-2025-146 du 16 décembre 2025 relative au budget primitif 2026 ;

Vu la délibération n°02-2026-012 du 03 février 2026 relative à la décision modificative N°1 / 2026 ;

Vu la délibération n°06-2026-086 du 25 juin 2026 relative au budget supplémentaire 2026 ;

Vu l'avis de la commission n°4 « Finances, affaires générales, développement économique, ressources humaines et numérique » du 29 septembre 2026 ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **ADOPTER** la décision modificative n°2 de l'exercice 2026 pour le budget principal VILLE au niveau des chapitres en section de fonctionnement et des chapitres-opérations en section d'investissement, telle qu'elle est détaillée ci-après :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2026

Chapitre voté	Libellé chapitre voté	BUDGET PRIMITIF 2026	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026	DECISION MODIFICATIVE N°2 / 2026	TOTAL
011	DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	5 936 160,06 €	-26 831,00 €		5 909 329,06 €
012	DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	13 486 010,20 €	-125 000,00 €		13 361 010,20 €
014	ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	907 733,00 €	12 000,00 €		919 733,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 927 802,45 €	-198 572,51 €	55 000,00 €	4 784 229,94 €
66	CHARGES FINANCIÈRES	399 000,00 €			399 000,00 €
67	CHARGES SPÉCIFIQUES	30 000,00 €			30 000,00 €
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	30 000,00 €			30 000,00 €
Total des dépenses réelles		25 716 705,71 €	-338 403,51 €	55 000,00 €	25 433 302,20 €
023	VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €	2 155 191,21 €	-150 401,16 €	2 004 790,05 €
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 440 000,00 €		105 000,00 €	1 545 000,00 €
Total des dépenses		27 156 705,71 €	1 816 787,70 €	9 598,84 €	28 983 092,25 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2026

Chapitre voté	Libellé chapitre voté	BUDGET PRIMITIF 2026	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026	DECISION MODIFICATIVE N°2 / 2026	TOTAL
002	EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE FONCT.	0,00 €	2 544 166,70 €		2 544 166,70 €
013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES	334 927,00 €	-49 427,00 €		285 500,00 €
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERS	2 028 040,00 €			2 028 040,00 €
73	IMPÔTS ET TAXES	2 331 397,00 €	41 248,00 €		2 372 645,00 €
731	FISCALITÉ LOCALE	19 751 231,00 €	-352 225,00 €		19 399 006,00 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 167 212,71 €	-366 975,00 €	9 598,84 €	1 809 836,55 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	507 398,00 €			507 398,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	1 500,00 €			1 500,00 €
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS ET	0,00 €			0,00 €

	PROV				
Total des recettes réelles		27 121 705,71 €	1 816 787,70 €	9 598,84 €	28 948 092,25 €
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	35 000,00 €			35 000,00 €
Total des recettes		27 156 705,71 €	1 816 787,70 €	9 598,84 €	28 983 092,25 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2026

Chapitre voté	Libellé chapitre voté	BUDGÉTÉ 2026	DECISION MODIFICATIVE N°2 / 2026	TOTAL
001	EXCEDENT OU DEFICIT REPORTÉ INV.T.	464 738,36 €		464 738,36 €
1000	PARC AUTOMOBILE	5 000,00 €		5 000,00 €
1001	PARC INFORMATIQUE	116 797,90 €		116 797,90 €
104	ESPACES VERTS	94 891,76 €		94 891,76 €
106	PROJET NATURE	68 492,56 €		68 492,56 €
1100	REQUALIFICATION CENTRE VILLE	0,00 €		0,00 €
1200	PLAN ACCESSIBILITE	50 072,00 €		50 072,00 €
1300	PLAN LEDS	158 090,23 €		158 090,23 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	1 221 500,00 €		1 221 500,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	149 455,79 €		149 455,79 €
202101	AP REHABILITATION CENTRE SOCIAL BAROLLES	8 277,92 €		8 277,92 €
202201	AP VEGETALISATION COURS ECOLÉS	167 674,55 €		167 674,55 €
2024001	AP RENOVATION CHAPELLE DE BEAUNANT	800 000,00 €		800 000,00 €
2024002	AP RENOVATION ENERGETIQUE GS MOUTON	200 000,00 €		200 000,00 €
2024003	AP VERS UNE NOUVELLE VIE POUR LA MAISON RICARD	31 000,00 €		31 000,00 €
204	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	385 379,90 €	5 050,00 €	390 429,90 €
205	VOIRIE ECLAIRAGE PUBLIC	220 630,00 €		220 630,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	781 921,90 €		781 921,90 €
210	RESERVES FONCIERES	131 102,32 €		131 102,32 €
218	VIDÉOPROTECTION	157 606,87 €		157 606,87 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	5 000,00 €	18 670,00 €	23 670,00 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 500,00 €		3 500,00 €
300	HOTEL DE VILLE	63 549,82 €		63 549,82 €
304	REHABILITATION CIMETIERE	137 722,03 €		137 722,03 €
307	TOUS BATIMENTS	262 086,61 €		262 086,61 €
399	PATRIMOINE	126 608,00 €		126 608,00 €
499	TRAVAUX GROUPES SCOLAIRES	398 765,84 €		398 765,84 €
599	TRAVAUX STADES, GYMNASES ET EQUIPEMENTS SPORTIFS	609 336,19 €		609 336,19 €
699	STRUCTURES JEUNESSE	7 690,50 €		7 690,50 €
899	TRAVAUX BATIMENTS ENFANCE ET PETITE ENFANCE	1 382 143,23 €		1 382 143,23 €
Total des dépenses réelles		8 209 034,28 €	23 720,00 €	8 232 754,28 €
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	820 000,00 €		820 000,00 €
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	35 000,00 €		35 000,00 €
Total des dépenses		9 064 034,28 €	23 720,00 €	9 087 754,28 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2026

Chapitre voté	Libellé chapitre voté	BUDGÉTÉ 2026	DECISION MODIFICATIVE N°2 / 2026	TOTAL
001	EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE INVT.	0,00 €		0,00 €
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	600 000,00 €		600 000,00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	1 953 032,72 €		1 953 032,72 €
106	PROJET NATURE	60 000,00 €		60 000,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	158 000,00 €	66 516,16 €	224 516,16 €
1300	PLAN LEDS	5 039,35 €	5 000,00 €	10 039,35 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	123 500,00 €		123 500,00 €
202201	AP VEGETALISATION COURS ECOLES	332 838,00 €		332 838,00 €
2024002	AP RENOVATION ENERGETIQUE GS MOUTON	400 000,00 €	-88 799,00 €	311 201,00 €
205	VOIRIE ECLAIRAGE PUBLIC	10 000,00 €		10 000,00 €
218	VIDÉOPROTECTION	0,00 €	81 033,00 €	81 033,00 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 500,00 €		3 500,00 €
307	TOUS BATIMENTS	60 000,00 €	5 371,00 €	65 371,00 €
599	TRAVAUX STADES, GYMNASES ET EQUIPEMENTS SPORTIFS	694 892,00 €		694 892,00 €
699	STRUCTURES JEUNESSE	4 533,00 €		4 533,00 €
899	TRAVAUX BATIMENTS ENFANCE ET PETITE ENFANCE	243 508,00 €		243 508,00 €
Total des recettes réelles		4 648 843,07 €	69 121,16 €	4 717 964,23 €
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	820 000,00 €		820 000,00 €
021	REMBOURSEMENTS DES DETTES FINANCIERES	2 155 191,21 €	-150 401,16 €	2 004 790,05 €
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 440 000,00 €	105 000,00 €	1 545 000,00 €
Total des recettes		9 064 034,28 €	23 720,00 €	9 087 754,28 €

- **ARRÊTER** les subventions d'équilibre 2026 en fonctionnement du budget principal Ville aux budgets annexes, comme suit :
 - La Mouche à un montant maximum de 733 796,86 € ;
 - CCAS à un montant maximum de 580 358,39 € ;
 - Résidence autonomie Le Colombier à un montant maximum de 176 421,14 € ;
 - Résidence autonomie Les Oliviers à un montant maximum de 60 000,00 €.
- **ARRÊTER** les subventions d'équilibre 2026 en investissement du budget principal Ville aux budgets annexes, comme suit :
 - La Mouche à un montant maximum de 57 696,00 € ;
 - CCAS à un montant maximum de 8 300,00 € ;
 - Résidence autonomie Le Colombier à un montant maximum de 85 469,42 € ;
 - Résidence autonomie Les Oliviers à un montant maximum de 30 412,48 €.
- **PRÉCISER** que les subventions d'équilibre seront ajustées pour permettre l'équilibre de la section de fonctionnement et de la section d'investissement des budgets concernés au montant réalisé des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement.

Après avoir entendu l'exposé de **Monsieur Jules GUILLEMOT**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE
Motion adoptée par 24 voix Pour et 5 voix Contre, Abstention : 5.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance,

Maxens DOUY

Jules GUILLEMOT



Liste des élus ayant voté POUR

Jules GUILLEMOT, Patricia DEROO, Salah DAHMANE, Fabienne CHAVASSIEUX, Bernard GUEDON, Catherine GUILLARD, Roland CRIMIER, Céline POURPOINT, Philippe DUBOST, Jennifer THIERY, Hélène EZNACK, Stéphane REYMOND, Christine CHANCEL, Michel MONNET, Lucienne DAUTREY, Danielle AZEFOUNI, Denis EXBRAYAT, Miloud TOUAOUZA, Brigitte DAVID, Maxens DOUY, Nicole CARTIGNY, Daniel ZORITA, Marie-Pierre PALANDRE, Philippe JEDRYKA

Liste des élus ayant voté CONTRE

Jacky BÉJEAN, Frédéric RAGON, Olivier PONT, Arnaud JOLLY, Nicolas PAUZIE

Liste des élus s'étant ABSTENU

Agnès MARION, Antonin GRECO, Thierry MONNET, Annick CARROUÉ, Fabien BAGNON

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.